

Cochez la ou les réponses justes :

1/Le monoxyde de carbone est:

- a) Un gaz insipide ;
- b) Un gaz non irritant ;
- c) Un gaz ayant une densité supérieure à celle de l'air ;
- d) Un gaz lourd facilement repérable ;
- e) Un gaz très toxique.

2/Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz résultant de :

- a) La combustion complète des produits carbonés ;
- b) La combustion des produits carbonés dans un milieu qui manque d'oxygène ;
- c) La fermentation incomplète des produits carbonés ;
- d) La transformation du gaz CO₂ par manque d'oxygène ;
- e) Une production naturelle de toute combustion.

3/ Les docimases pulmonaires :

- a) Déterminent la date du décès ;
- b) Comportent quatre étapes ;
- c) Concernent tous les organes ;
- d) Comportent des épreuves hydrostatiques ;
- e) Déterminent si l'enfant a respiré ou non.

4/L'intoxication au monoxyde de carbone (CO) :

- a) Est la première cause de décès d'origine violente en Algérie ;
- b) Est la première cause de décès d'origine toxique en Algérie ;
- c) Est saisonnière souvent hivernale ;
- d) Est caractérisée par son mode accidentel et collectif ;
- e) Est la première cause de mortalité au travail ;

5/L'enfant maltraité est :

- a) Un mineur de 18 ans ;
- b) Victime d'une simple correction parentale ;
- c) Intentionnellement battu ;
- d) Involontairement violenté ;
- e) Privé volontairement de soins et d'aliments compromettant sa santé.

6/ La forme médico-légale d'une mort par intoxication au CO est :

- a) Suspecte ;
- b) Naturelle ;
- c) Accidentelle ;
- d) Violente ;
- e) Indéterminée.

7/ L'intoxication au CO est une forme de:

- a) Asphyxie mécanique ;
- b) Asphyxie atmosphérique ;
- c) Asphyxie chimique ;
- d) Asphyxie toxique ;
- e) Aucune de ses formes suscitées.

8/Le diagnostic d'enfant maltraité se fait devant :

- a) Un échec scolaire ;
- b) Un retard statur-pondéral ;
- c) L'association de lésions multiples et diverses ;
- d) Un trouble de la crasse sanguine ;
- e) L'amélioration des lésions traumatiques dès la séparation du milieu familial.

9/La déclaration de la maltraitance des enfants par les médecins est :

- a) Une violation du secret médical ;
- b) Obligatoire ;
- c) Facultative ;
- d) Une dérogation légale du secret médical ;
- e) Conditionnée par l'autorisation du directeur de l'établissement.

10/ Les caractéristiques de l'éthanol sont :

- a) Est un liquide volatile et inflammable ;
- b) Appartenant à la famille des alcools primaires grâce à sa seule liaison d'hydroxyie (OH) de sa molécule chimique ;
- c) Résulte d'une combustion complète des produits sucrés ;
- d) Résulte de la fermentation des fruits mûrs comme les raisins ;
- e) Considéré comme étant psychotrope.

- 11/ L'avortement est qualifié juridiquement d'illégal, lorsqu'il :
- Est Praticué sans indication médicale ;
 - Est Clandestin ;
 - Est Spontané ;
 - Est Provoqué ;
 - Le pronostic vital de la femme est mis en jeu.
- 12/ La mort subite est une mort :
- Soudaine ;
 - Suicidaire ;
 - Naturelle ;
 - Dont l'agonie est longue ;
 - Dont l'agonie est brève.
- 13/ Prélèvement sanguin pour une alcoolémie chez un conducteur supposé en état d'ivresse se fait :
- Sans le consentement de l'intéressé ;
 - En cas de refus, l'infraction de conduite en état d'ivresse est retenue ;
 - Dans deux tubes secs, l'un pour l'expertise et l'autre pour la contre expertise ;
 - Dans deux tubes contenant du fluorure du sodium, l'un pour l'expertise et l'autre pour la contre expertise ;
 - Uniquement suite à une réquisition.
- 14/ La juridiction qui juge les constatations de coups et blessures est :
- Le tribunal correctionnel si l'ITT est supérieure à 15 jours dans les CBV ;
 - Le simple tribunal de police si l'ITT est supérieur à 3 mois pour CBI ;
 - Le simple tribunal de police si l'ITT est égale à 15 jours dans les CBV ;
 - Le simple tribunal de police si l'ITT est à Inférieur à 15 jours ;
 - Le simple tribunal de police si l'ITT est égale à 3 mois pour CBI.
- 15- Les intérêts médico-légaux des phénomènes cadavériques permettent :
- De confirmer que la mort est réelle et constante ;
 - D'estimer le moment de la mort ;
 - De confirmer s'il y a eu manipulation du cadavre ;
 - Parfois de déterminer la position du cadavre au moment de sa mort ;
 - De connaître la cause de la mort le plus souvent.
- 16- Les signes positifs de la mort d'un être humain sont représentés par :
- La constatation de la chute de la température du cadavre ;
 - L'apparition des lividités cadavériques ;
 - L'absence de l'ensemble des réflexes ;
 - L'absence d'activités cardio-vasculaires ;
 - La constatation d'un durcissement musculaire.
- 17/ L'orifice d'entrée d'un projectile d'arme à feu comporte généralement (pas d'interposition de vêtements) :
- Une collerette érosive ;
 - Une collerette d'essuyage ;
 - Des tatouages ;
 - Un orifice proprement dit ;
 - Un manchon ecchymotique.
- 18/ L'orifice de sortie d'un projectile d'arme à feu :
- Est inconstant ;
 - Est constant ;
 - Comporte des tatouages ;
 - Est plus grand que l'orifice d'entrée ;
 - Est plus petit que l'orifice d'entrée.
- 19/ La plaie contuse se caractérise par :
- Sa forme qui est irrégulière ;
 - Ses bords qui sont irréguliers ;
 - Ses dimensions bords linières ;
 - Son fond anfractueux ;
 - Ses bords qui sont réguliers.
- 20/ Le certificat médical initial de constatation de coups et blessures destiné à la justice :
- Permet de dresser la liste des « dire » et des constatations objectives ;
 - Déterminer la durée d'incapacité résultante ;
 - Permet au juge de définir la qualification de l'acte agressif ;
 - Permet d'établir la relation avec l'acte agressif ;
 - Permet d'établir la matérialité des blessures, leur nature et leur gravité.
- 21/ L'ecchymose est une :
- Contusion du 1^{er} degré ;
 - Lésion vitale ;

- c) Lésion post-mortem ;
- d) Contusion du 2^e degré ;
- e) Lésion anté-mortem.

22/L'ecchymose:

- a) Indique le point où s'est produit le choc ;
- b) Peut se produire sur un cadavre ;
- c) Evoque par sa couleur la date de la violence ;
- d) Révèle parfois la forme de l'instrument ;
- e) Témoigne que le sujet était vivant au moment de sa production.

23/ Dans le cadre de la noyade vraie :

- a) La mort survient par asphyxie ;
- b) La mort survient par mécanisme réflexe ;
- c) L'absence de diatomées élimine le diagnostic d'une noyade vitale ;
- d) La peau ansérine en est un signe pathognomonique ;
- e) La mort peut être naturelle.

24/ A propos de la pendaison :

- a) Elle est rarement d'origine criminelle ;
- b) Le sillon de pendaison est le plus souvent complet et horizontal ;
- c) Le sillon cervical ne peut être constaté qu'en cas de pendaison vitale ;
- d) Elle entraîne une constriction progressive et horizontale autour du cou ;
- e) Les lividités sont le plus souvent absentes.

25/ les éléments en faveur d'une strangulation au lien :

- a) Un sillon cervical incomplet et oblique vers le haut ;
- b) La présence d'un sillon cervical complet et horizontal ;
- c) La multitude de sillons au niveau du cou, horizontaux et obliques ;
- d) Un sillon bas situé, en dessous du larynx ;
- e) La présence de stigmates de violence sexuelle associés.

26/ la pendaison est caractérisée par la présence de:

- a) Un sillon cervical horizontal ;
- b) Un sillon cervical oblique ;
- c) Des rigidités distales ;
- d) Des lividités distales ;
- e) Une émission de sperme.

27/ la strangulation à la main :

- a) Laisse un sillon horizontal ;
- b) Laisse un sillon oblique ;
- c) Laisse les marques des ongles ;
- d) Peut entraîner une fracture de l'os hyoïde ;
- e) Ne laisse en général aucune trace de violence.

28/L'identification:

- a) Peut concerner un individu mort ;
- b) Peut concerner un individu vivant ;
- c) Peut utiliser la photographie signalétique ;
- d) Peut être comparative ;
- e) Peut être basée avec certitude sur des vêtements et des ornements.

29/La dactyloscopie:

- a) Traduit l'analyse des rides du dos de la main ;
- b) Reste une méthode d'identification de cadavres fiable par comparaison ;
- c) Peut être réalisée sur corps noyé après reconstitution des pulpes digitales ;
- d) Permet de distinguer les jumeaux homozygotes ;
- e) Traduit l'analyse des couleurs des yeux.

30/La détermination de l'âge s'effectue par:

- a) La taille pour l'adulte et l'adolescent ;
- b) L'étude radiologique des points d'ossification chez le fœtus et le nouveau-né ;
- c) L'architecture osseuse de la tête fémorale chez l'adulte ;
- d) L'examen des sutures crâniennes ou synostoses fiable jusqu'à l'âge de 60ans ;
- e) La taille des dents.

Cas clinique n°01 :

Vous êtes requis verbalement par le procureur de la république pour constater le décès d'un homme identifié, âgé de 45 ans, victime d'un accident de la circulation sur la voie publique.

31/Comment répondez-vous ?

- a) Exiger une réquisition écrite dans l'immédiat ;

Exécuter la mission en attendant la réquisition écrite ;

- b) Refuser et demander qu'il soit vu avec un médecin légiste ;
- c) Exiger la présence du procureur sur les lieux ;
- e) Exiger la présence du directeur de l'établissement.

32/Quelle est votre première démarche.

- a) Etablir le certificat de décès ;
- b) Appeler les autorités judiciaires ;
- c) S'assurer de la réalité de la mort ;
- d) Examen de la scène de crime ;
- e) Faire des prélèvements.

33/A l'examen du cadavre vous constatez un fracas du crâne. Sur la partie supérieure détachable du bulletin de décès, vous mentionnez :

- a) L'identité du défunt ;
- b) Que la mort résulte d'un traumatisme crânien ;
- c) la mort est réelle, constante et accidentelle ;
- d) La mort est réelle, constante et violente ;
- e) La mort pose un obstacle médico-légal à l'inhumation.

34/Le constat de décès doit être remis :

- a) Aux parents du défunt ;
- b) Aux autorités requérantes après une réquisition écrite ;
- c) Au directeur de l'établissement où vous travaillez ;
- d) A l'officier de l'état civil ;
- e) A un ami de la victime.

35/Une autopsie peut être ordonnée par le procureur de la république, généralement dans le but de :

- a) Constater le décès ;
- b) Permettre essentiellement d'identifier le corps ;
- c) Rechercher les causes de décès ;
- d) Permettre uniquement d'avoir le permis d'inhumer ;
- e) Eliminer une autre cause de décès masquée par l'accident ;

Cas clinique n°02 :

Un enfant âgé de 9 ans victime de coups et blessures occasionnant chez lui de multiples ecchymoses de différentes tailles et de couleur bleuâtres sur l'ensemble du corps.

36/L'enfant :

- a) Doit être examiné seul ;
- b) Doit être examiné en présence de son tuteur légal ;
- c) Doit être examiné en présence du directeur de l'hôpital ;
- d) Peut être examiné en présence des infirmiers ;
- e) Peut être examiné en présence de l'auteur.

37/Les ecchymoses du corps sont :

- a) En rapport avec un agent tranchant ;
- b) En rapport avec un agent contondant ;
- c) En rapport avec un agent piquant ;
- d) Sont récentes ;
- e) Sont anciennes.

38/L'examen de l'enfant a permis de retrouver des ecchymoses anciennes, des cicatrices des brûlures de cigarette et une incurie corporelle. Le bilan radiologique a objectivé de multiples fractures anciennes.

Quelle est votre conduite à tenir :

- a) Traiter l'enfant et le laisser partir ;
- b) Hospitaliser l'enfant et le prendre en charge ;
- c) Traiter l'enfant, délivrer un CDI (certificat descriptif initial) et le laisser partir ;
- d) Déclarer aux autorités compétentes que l'enfant fait l'objet de maltraitance ;
- e) Déclarer aux autorités compétentes après l'accord des parents.

39/L'enfant a bénéficié d'une ITT (incapacité temporaire totale) de 15 jours.

- a) S'agit-il d'un délit ;
- b) S'agit-il d'une contravention ;
- c) L'affaire normalement sera jugée au niveau du tribunal correctionnel ;
- d) L'affaire normalement sera jugée au niveau du simple tribunal de police ;
- e) L'affaire ne sera pas jugée car l'I.T.T. estimée ne le permet pas.

40/Le rapport médico-légal délivré par le médecin légiste est destiné à :

- a) A La Caisse nationale des assurances sociales ;
- b) A La justice ;
- c) Au directeur de l'établissement scolaire de l'enfant ;
- d) Aux parents ;
- e) Au directeur de l'hôpital.

Bon courage